

# Carte **MOUV'**

**POUR LES JEUNES TAINOIS  
DE 6 À 18 ANS**



**LA CARTE MOUV' EST UNE AIDE FINANCIÈRE PROPOSÉE PAR LA VILLE DE TAIN L'HERMITAGE AFIN D'ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE DES JEUNES TAINOIS DE 6 À 18 ANS.**

**CETE AIDE FINANCIÈRE D'UN MONTANT DE 30 € PARTICIPE AU PAIEMENT DE LA COTISATION DANS UNE ASSOCIATION TAINOISE OU TAIN/TOURNON SPORTIVE OU CULTURELLE PARTENAIRE DE L'OPÉRATION.**

**+ d'infos au 04 75 08 30 32 et sur [ville-tain.fr](http://ville-tain.fr)**



[ville-tain.fr](http://ville-tain.fr)

**TAIN**  
l'Hermitage  
Ecrivons ensemble l'histoire

# FORMULAIRE DE DEMANDE

Saison 2024-2025

# Carte

# MOUV'



## ÉTAPE 1 : JE M'ASSURE QUE L'ASSOCIATION EST PARTENAIRE DE L'OPÉRATION

Je contacte directement l'association souhaitée ou je vérifie la liste des structures sportives et culturelles partenaires du dispositif sur le site [ville-tain.fr](http://ville-tain.fr) /rubrique Mes Démarches / Carte Mouv'.

## ÉTAPE 2 : JE REMPLIS LE FORMULAIRE\*

Nom et prénom du demandeur : .....  
(représentant légal)

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Nom de l'enfant bénéficiaire : .....

Date de naissance : .....

## ÉTAPE 3 : JE JOINS LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Photocopie du livret de famille des parents et des enfants.
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

## ÉTAPE 4 : JE DÉPOSE MON DOSSIER (Tout dossier incomplet sera refusé)

- Par courrier : Ville de Tain l'Hermitage - **Service des Sports** - 2 avenue du Président Roosevelt - 26600 Tain l'Hermitage

- Par dépôt : **Service des Sports** - 2<sup>ème</sup> étage Hôtel de Ville - 2 avenue du Président Roosevelt - 26600 Tain l'Hermitage

- Par Mail : à [service-sports@ville-tain.com](mailto:service-sports@ville-tain.com)

**DU 08 JUILLET AU 03 NOVEMBRE 2024**

\* En remplissant ce formulaire, j'autorise expressément la Mairie de la Ville de Tain l'Hermitage à enregistrer dans un fichier informatisé les informations recueillies sur le présent formulaire ainsi qu'à les conserver durant le temps nécessaire à leur traitement.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018 et selon la législation en cours, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles en contactant la commune de Tain l'Hermitage.